



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1095

Lancement de l'opération n° 60047538 "Bibliothèque Numérique de Référence et poursuite de l'automatisation 2021-2026", et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n°2021-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1095 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60047538
"BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE ET
POURSUITE DE L'AUTOMATISATION 2021-2026", ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME N°2021-1, PROGRAMME 00005
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584, en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le Plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet " Bibliothèque Numérique de Référence et poursuite de l'automatisation".

Par délibération n° 2021/909, en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle «Aménagements culturels 2021-2026 », n°2021-1, programme 00005.

Lancé en 2010 par l'Etat, le programme des bibliothèques numériques de référence a pour objectif d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de programmes numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan.

Pour atteindre de nouveaux publics et contribuer à la modernisation de ses bibliothèques, la ville de Lyon a développé entre 2013 et 2020 un premier projet de Bibliothèque numérique de référence avec la Fabrique du numérique, organisé autour de 3 axes :

- L'automatisation des transactions de prêt/retour ;
- La mise en œuvre d'une bibliothèque numérique lyonnaise avec Numelyo, le Guichet du Savoir, les Points d'Actu... ;
- Le partage du numérique au travers de la diversification des missions des Espaces numériques (fablabs, lieux de création numérique, espaces jeu vidéo...) et la mise à disposition de tablettes et liseuses.

La Ville de Lyon a obtenu le label BNR et bénéficié à ce titre du concours de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense.

Dans le cadre du mandat 2020-2026, la ville de Lyon a choisi de poursuivre la dynamique et de développer les services au sein de la Bibliothèque municipale. Le projet Bibliothèque numérique de Référence, pour les années 2021-2026 s'articule autour de 5 axes :

- Une meilleure connaissance des attentes des publics en matière de numérique ;
- L'adaptation des interfaces et de l'offre de services : refonte du site Web, développement des ressources numériques, adaptation du SIGB, nouvelles automatisations ;

- Le développement de l'inclusion numérique : adaptation des logiciels et du mobilier, création d'un bibliobus numérique, développement de la culture numérique ;
- Le renouvellement de Numelyo ;
- La promotion de la sobriété et de la souveraineté numérique.

Le montant global de cette opération est estimé à 2 000 000€TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00005. La bibliothèque Municipale de Lyon, pourra être financée sur ce projet dans le cadre de la dotation générale de décentralisation à hauteur de 830 000 €

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2021/909 du 08 juillet 2021

;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'opération n° 60047538 « Bibliothèque Numérique de Référence et poursuite de l'automatisation 2021-2026 », est approuvée. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00005, AP n°2021-1, opération 60047538 et seront imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2021 : 40 000€;
2022 : 328 000 €;
2023 : 649 000 €;
2024 : 480 000 €;
2025 : 263 000 €;
2026 : 240 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 4- Les recettes en découlant seront imputées pour la DGD de la bibliothèque sur la nature 74611, fonction 313 et sur toute nature correspondante à l'aide perçue.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET